

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

25 avril 1996 – n° 1253
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Vol au-dessus d'un nid d'erreurs

Autrefois il n'était pas rare qu'une entreprise domine de tout son poids une localité ou une région, au point d'en asphyxier la vie politique et sociale. Aujourd'hui, ce n'est plus l'enracinement mais bien la volatilité des firmes qui fait problème. L'entreprise ne se sent plus liée à un espace géographique particulier; elle déplace ses activités là où règnent les conditions les plus favorables à son succès. Et le pouvoir politique, tributaire lui d'un territoire, observe impuissant les grandes manœuvres de l'économie.

La récente décision de Swissair, parmi beaucoup d'autres déjà prises ou à venir, illustre bien ce phénomène. Pour survivre, la compagnie aérienne helvétique doit abaisser ses coûts, rationaliser. A ce qu'on peut en juger, le rapatriement d'une quinzaine de vols long courrier à Kloten ne constitue pas un drame pour Cointrin; l'aéroport genevois restera une plate-forme continentale importante et ne verra pas pour autant fondre le nombre de ses passagers. Ces derniers, grâce à la navette entre Genève et Zurich, gagneront même du temps. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de la vive émotion qui a saisi la Suisse romande.

Swissair, on l'a souligné, n'est pas seulement une entreprise commerciale mais un symbole – et ils ne sont pas si nombreux – qui a contribué durant quelques décennies à l'identification des différentes parties du pays à une réalité nationale très concrète. Vient-elle à désertir même marginalement une partie du territoire, c'est le symbole qui est touché. Une atteinte d'autant plus douloureuse qu'elle vient s'ajouter à une situation économique plus préoccupante de ce côté-ci de la Sarine.

L'évolution des structures économiques et les concentrations qu'elle entraîne, constituent, plus que pour d'autres pays, un défi pour la Suisse. En mettant en évidence l'impuissance du politique et en précipitant les déséquilibres entre les régions, cette évolution fait courir un risque important au pays. Si ce dernier a subsisté jusqu'à aujourd'hui, c'est grâce à un compromis subtil qui a permis de compenser les inégalités de situation par un traitement préférentiel des régions les moins favorisées; grâce aussi à une

structure fédérale qui, dans de nombreux domaines, a consacré la libre détermination des entités cantonales, voire même communales. Le vivre ensemble helvétique n'a pas d'autres raisons d'être. Or la propension de l'économie à la concentration et au pur calcul de rentabilité financière immédiate met en péril ce compromis.

Il est vain d'espérer contrer de front cette évolution. On peut imaginer par contre de la civiliser, de l'encadrer par des règles du jeu qui garantissent la prise en compte des divers intérêts en présence et les conditions d'une concurrence stimulante et non destructrice. Au niveau international bien sûr, mais également en Suisse. A cet égard, la décision de Swissair et les réactions qu'elle a suscitées indiquent les erreurs à ne plus commettre.

Prévision, concertation, complémentarité, voilà les maîtres-mots de la riposte.

L'agitation soudaine et la fermeté apparente des autorités cantonales et fédérales ne font pas illusion. Le choix récent de Swissair ne constitue que l'étape d'un processus depuis longtemps enclenché. Les autorités politiques n'ont pas vu venir ou n'ont pas réagi. Lacune. On ne réfléchit et on n'agit pas efficacement dans la précipitation.

Swissair a cru pouvoir faire passer la pilule par la seule force de persuasion d'une logique économique sommaire. Lui reste à apprendre les vertus de la concertation et de l'échange des avantages et des inconvénients réciproques, vertus non incompatibles avec une saine conception de l'économie.

L'antagonisme entre Suisse alémanique et francophone, largement attisé par les médias romands, conduit droit à l'impasse parce que les boucs émissaires ne sont jamais les vrais responsables. Plutôt que d'affrontements stériles, notre pays a besoin d'apprendre la complémentarité: toutes les régions ne peuvent plus prétendre aux mêmes équipements, à des avantages identiques. Le temps est aux compensations, à un équilibre des pertes et des profits. Le débat qui s'ouvre sur la nouvelle péréquation financière devrait être l'occasion d'exercer cette nouvelle manière de vivre en commun. JD

(sur ce sujet, voir aussi p. 7)

Désenchevêtrons-nous!

La Confédération prélève des impôts et les cantons aussi. La première subventionne les seconds, qui, à leur tour, participent au financement des tâches fédérales. Ne serait-il pas possible de faire plus simple? Nouvel essai des partenaires.

NOUVELLE CLASSIFICATION

La nouvelle classification des cantons en fonction du revenu, de la fortune, du bénéfice, du capital et des véhicules à moteur donnerait en indice le résultat suivant.

Zoug	222
Bâle-ville	153
Genève	151
Zurich	131
Nidwald	115
Glaris	113
Bâle-campagne	110
Vaud	103
Tessin	93
Argovie	90
Schwytz	88
Grisons	86
Schaffhouse	85
Neuchâtel	83
Soleure	82
Appenzell Rh.-E.	81
Saint-Gall	81
Uri	79
Fribourg	78
Berne	78
Thurgovie	76
Lucerne	74
Obwald	73
Appenzell Rh.-I.	69
Valais	65
Jura	61

On remarque que les résultats des comptes cantonaux ne coïncident de loin pas avec leur richesse présumée.

(Référence: *La nouvelle péréquation financière*, rapport du Département fédéral des finances, février 1996).

(ag) Avant de débattre du projet mis en consultation, conjointement il faut le souligner, par le Département fédéral des finances et la Conférence des directeurs cantonaux des finances, une remarque de forme.

Même si le sujet est technique et politiquement ingrat, quoique de première importance, faut-il vendre les propositions comme on vend des savonnettes? L'argumentaire remis à la presse est ponctué d'encadrés de bateleurs comme, par exemple, celui-ci (p. 8) titré: «Efficace-transparent-simple». Et si l'on se réfère au rapport proprement dit, on y trouve, avec moins de baratin, les principes généraux, mais très peu de simulation. La documentation fournie n'est pas à la hauteur du sujet et des ambitions. Les objectifs:

- Revoir la péréquation financière: la rendre directe et la découpler du subventionnement.

- Subventionner globalement des tâches et non pas des objets particuliers.

- Redistribuer les rôles entre la Confédération et les cantons, et décider qui fait quoi, exclusivement.

Ce programme est extraordinairement vaste, plus ambitieux que ne l'était, il y a vingt ans, sur un objet analogue, le projet Furgler. Et, précisément, manque une analyse de l'échec de cette réforme ancienne. On se contente aujourd'hui de dire qu'elle n'a pas abouti, faute d'accorder aux cantons les ressources nécessaires pour accomplir les tâches qui leur revenaient. C'est inexact. L'opération était financièrement blanche. Mais ce que la tentative de répartir les tâches et les charges a révélé à l'époque, ce sont des problèmes de pouvoir: les administrations fédérales ne veulent pas se dessaisir de leur et les administrations cantonales, loin de se plaindre de la tutelle bernoise, y voient un renforcement, un adoubement, de leur pro-

pre pouvoir. D'où les résistances, d'où l'échec.

Quelles priorités?

- La nouvelle répartition des tâches n'est pas le plus urgent. Elle aura pour effet de cumuler les résistances. Dans un premier stade, il serait suffisant de se limiter à une suppression, blanche dans ses résultats financiers, des participations qui ne confèrent aucun pouvoir: comme par exemple celle des cantons à l'AVS...

- La subvention globale est une proposition que nous défendons depuis longtemps; elle rejoint la notion de l'enveloppe. Elle a le mérite de ne pas pousser à la dépense, comme le fait le système actuel qui subventionne des projets que l'on accumule pour toucher le plus possible. La difficulté est de trouver les critères de l'enveloppe, avec des correctifs pour les situations exceptionnelles, ce qui a été envisagé. Ce qu'on attend, ce sont donc des modèles d'application.

- La péréquation directe est l'idée la plus originale. La démonstration est convaincante que le système actuel modifie peu les ressources dont disposent les cantons. Admettons qu'un modèle exact de leur capacité financière soit établi, les plus riches aideront dans des limites à définir les plus pauvres. La Confédération complètera cette aide afin qu'aucun canton ne soit en dessous du 80% de la moyenne suisse. La part des cantons aux recettes fédérales, notamment à l'IFD, sera l'outil de cette péréquation.

A première vue les gains et pertes seront importants pour les cantons riches: 182 millions pour Genève, et les gains importants pour les cantons pauvres: 269 millions pour le Valais. Mais il faut tenir compte du fait que les subventions ne seront désormais plus différenciées. De surcroît le sort de dépenses

●●●

MÉDIAS

Le chef de la communication du Parti démocrate-chrétien suisse annonce aux lecteurs du *CH-Magazine*, l'organe trimestriel du parti, qu'il entame «son processus de renouveau... après le PDC suisse». C'est pourquoi les deux prochains numéros ne paraîtront pas. La nouvelle formule sera présentée en septembre.

Vous avez peu de chances de trouver l'occasion de lire *Vision Presse*. C'est le magazine des professionnels romands de la presse

que Naville Presse distribue à ses dépositaires.

Le Bulletin 52 du CIRA (Centre international de recherches sur l'anarchisme) de Lausanne est consacré à un siècle de chansons depuis *Le Temps des cerises*, de Jean-Baptiste Clément, «devenu hommage universel à la Commune de Paris». La chanson date de 1866. Le texte «Sur le temps des cerises», de Serge Utgé-Royo, date d'il y a quelques années. Il se chante sur le même air. Au total plus de 70 chants de révolte et d'anarchie groupés sous le titre «Des cerises pour toutes les saisons».

Lausanne partie prenante?

Le projet de faire adhérer Lausanne au réseau des villes-refuges pour écrivains menacés dans leur travail et leur existence se précise. Une interpellation a été déposée au printemps dernier. Un an plus tard la décision n'est pas encore prise. La nécessité de ce réseau nous est rappelée par un texte de Salman Rushdie que nous reproduisons ci-dessous.

UNE VILLE-REFUGE S'ENGAGE PRINCIPALEMENT À:

- verser une cotisation de base de 25 000 francs au Parlement international des écrivains

- mettre à disposition un ou plusieurs appartements à l'intention d'écrivains persécutés.

LE PARLEMENT INTERNATIONAL DES ÉCRIVAINS S'ENGAGE PRINCIPALEMENT À:

- verser pendant un an une bourse mensuelle de résidence à chaque écrivain accueilli par une ville-refuge

- mobiliser ses écrivains-membres demeurant dans la ville d'accueil, en vue de faciliter l'intégration et le travail de l'écrivain-hôte, d'encourager la traduction et la diffusion de son œuvre, et d'organiser des échanges et des débats au sein des bibliothèques, universités et écoles de la ville.

(*cog/cp*) En novembre 1993 à Strasbourg, à l'occasion du Carrefour des littératures, une soixantaine d'écrivains constituent un parlement international. Ils affirment ainsi la nécessaire autonomie de la littérature à l'égard des pouvoirs politiques et économiques comme de toutes les orthodoxies. Cette structure doit permettre d'organiser une solidarité concrète avec les écrivains menacés dans leur travail et dans leur existence et devenir un lieu de réflexion et d'échange, à l'abri des pressions politiques et du battage médiatique. Le 14 février 1994, un Conseil du parlement est mis en place, présidé par Salman Rushdie. Une revue est créée, qui a déjà recensé plus de 900 écrivains et journalistes persécutés ou assassinés dans le monde.

En mai 1995, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe adopte à l'unanimité une charte des villes-refuges. Ces dernières s'engagent à accueillir durant un an un écrivain parrainé par le Parlement international des écrivains. D'emblée Alméria, Amsterdam, Berlin, Caen, Göteborg, Helsinki, Strasbourg et Valladolid adhèrent à ce réseau, bientôt suivies par d'autres villes.

S'engager à fournir un appartement

En juin 1995, le socialiste Alexandre Bidaud, vice-président du Conseil communal, interpelle la municipalité de Lausanne sur ses intentions d'adopter la charte des villes-refuges. Cette dernière répond en novembre qu'elle n'est pas en mesure de fournir un appartement à l'intention d'écrivains persécutés, bien qu'elle reconnaisse l'utilité du réseau. Alexandre Bidaud transforme alors son interpellation en motion et provoque ainsi une étude du problème par une commission et un premier vote indicatif du Conseil communal. Les réactions sont positives, – il semble tout à fait pensable de fournir un appartement.

●●●

propres aux cantons citadins n'est pas clairement défini: notamment le trafic interurbain. De même le principe de la participation des cantons aux dépenses régionales supportées par un seul demeure un objectif, mais ne se prête pas à des calculs précis.

En bref: des objectifs dignes d'intérêt, méritant toutefois une sérieuse décantation. Après ce passage au crible, les projets retenus exigeraient une étude et des simulations plus poussées. La consultation devrait être à deux tours. ■

Le projet est actuellement dans les mains de la municipalité. S'il passait, Lausanne serait la première ville de Suisse à faire partie du réseau des villes-refuges. ■

La déclaration de Rushdie

Les écrivains sont les citoyens de plusieurs pays: le pays limité et bordé de frontières de la réalité, le royaume infini de l'imagination, la terre à moitié perdue de la mémoire, les fédérations du cœur à la fois brûlantes et glacées, les états unis de l'esprit (calmes et turbulents, larges et étroits, réglés et détraqués), les nations célestes et infernales du désir, et - peut-être la plus importante de toutes nos demeures - la république sans entrave de la langue. Ce sont ces pays que notre Parlement des écrivains peut, sincèrement et avec autant d'humilité que de fierté, prétendre représenter. (...) L'art de la littérature exige, comme condition essentielle, que l'écrivain soit libre de circuler entre ses nombreux pays comme il l'entend, sans passeport ni visa, faisant ce qu'il veut d'eux et de lui-même. Nous sommes des mineurs et des orfèvres, des hommes sincères et des menteurs, des bouffons et des chefs, des métis et des bâtards, des parents et des amants, des architectes et des démolisseurs. L'esprit créateur, par nature, n'a ni limites ni frontières, rejette l'autorité des censeurs et des tabous. (...) Aujourd'hui, de par le monde, la littérature continue de s'opposer à la tyrannie – pas de manière polémique, mais en déniait son autorité, en allant son propre chemin, en déclarant son indépendance. Le meilleur de la littérature restera; mais nous ne pouvons pas attendre du futur qu'il la délivre des chaînes de la censure. (...) Notre Parlement des écrivains existe pour se battre en faveur des écrivains opprimés et contre tous ceux qui les persécutent, eux et leurs œuvres, et pour renouveler sans cesse la Déclaration d'indépendance sans laquelle l'écriture est impossible; et pas seulement l'écriture, mais le rêve; et pas seulement le rêve, mais la pensée; et pas seulement la pensée, mais la liberté elle-même.

(Salman Rushdie, «Une Déclaration d'indépendance», in *Littératures*, Revue du Parlement international des écrivains (octobre-novembre 1994))

D'où vient le pouvoir

RÉFÉRENCE

La Sélection, cours général public de l'Université de Lausanne 94-95, Payot, 1996.

(jg) Le cours général public est une vieille tradition universitaire: sujet solennel, pose marmoréenne; on imagine le professeur en col dur autour de 1900, prêchant la bonne parole sous des fresques d'art pompier, genre allégorie du savoir conduisant l'humanité vers le progrès.

Heureusement les temps changent, les cours publics font l'objet d'agréables publications, ainsi la dernière livraison de l'Université de Lausanne, consacrée à *La Sélection*. De la sélection biologique à la sélection des œuvres d'art, nous nous arrêterons à l'article d'un enseignant français, Jean Baechler, sur les élites politiques. Parmi les solutions, qu'il baptise à *stratégies*, pour commencer le choix par la ruse et la force, pratique assez fréquente dans l'histoire qui a pour avantage, en effet, de sélectionner les plus aptes à l'action et comme inconvénient d'encourager une assez forte instabilité. La seconde solution, tout de même plus civilisée, est le choix par concours, porté à son point de perfection en Chine dès la dynastie Tang au VII^e siècle. L'aspect séduisant de la méthode, qui avait tant fasciné les hommes des Lumières, réside dans l'apparente égalité des chances offertes à tous. Les deux inconvénients majeurs sont dus, thème classique, à la reproduction sociale, les fils de mandarins ont plus de chances que les autres de devenir eux-mêmes mandarins et, plus grave, au fait qu'un concours mesure l'aptitude à passer un concours et pas l'art de gouverner par gros temps. Il y a aussi l'élection de type primitif, le choix du meilleur chasseur pour conduire la battue, qui sera vite tenté par le recours à la première solution évoquée, si un meilleur chasseur apparaît.

Pratiques sélectives

Jean Baechler parle aussi des solutions qu'il qualifie d'automatiques bâties sur une règle extérieure. Il en va ainsi de l'hérédité, de l'ancienneté et du tirage au sort. L'hérédité est bien sûr la solution des monarchies. Si la stabilité est assez bien garantie, la formule présente quelques inconvénients que la Révolution française a permis de mettre en lumière. L'ancienneté est une solution que l'on retrouve souvent chez les peuples dits primitifs. C'est une scène classique de western: le héros blanc est accueilli sous la tente par des têtes chenuës, mais sages, qui acceptent de le laisser partir, alors qu'au dehors les jeunes guerriers rêvent de lui prendre son scalp. Les solutions conservatrices l'emportent, à tort. Le grand chef de Washington ne tient jamais ses promesses, tous les fans de John Ford le savent. Enfin le tirage au sort, utilisé dans les cités grecques pour les postes mineurs, sans enjeu marquant. Ajoutons enfin la cooptation, que Baechler

place à mi-chemin entre les sélections automatiques et les autres.

L'intérêt de l'article ne provient pas de cette nomenclature, mais du fait que, selon l'auteur, les démocraties modernes sont un mélange de tous ces modes de sélection. Ainsi, la violence ou plutôt son succédané l'agressivité, ainsi que la ruse, sont fortement présentes dans les compétitions électorales. Le concours est très fortement présent. Le jeu électoral sélectionne naturellement, non pas ceux dont le savoir ou la vertu sont les plus grands, mais ceux dont l'obstination et la capacité de ruse et d'agressivité sont les plus importantes. A ce titre Richard Nixon est un parfait produit du monde démocratique... L'hérédité à travers la reproduction sociale, l'ancienneté à travers les gérontocraties que deviennent parfois les démocraties et le tirage au sort, symbolique, avec les hasards qui font parfois les élections, comme un attentat en pleine campagne électorale (de moins de poids à l'époque où l'opinion n'était pas immédiatement informée de tout), sont autant de modes d'accession au pouvoir! Donc un article amusant, mais qui, n'est-ce pas, donne à penser. ■

PLACENTA HUMAIN ET FARINE ANIMALE

Du déjà vu

(réd.) A propos de l'affaire zurichoise du placenta entrant dans la fabrication de farines animales, nous avons retrouvé l'extrait d'un texte glané par (ge)

«Un soir, alors que je lisais la revue *Sputnik*, mon père entra sans bruit dans la pièce. «J'aimerais te parler», me dit-il. Je nous servis du café mais mon père refusa d'y toucher. «Es-tu au courant des activités de Thuy? me demanda-t-il brusquement. J'en ai la chair de poule rien que d'y penser.»

A la maternité, ma femme était chargée des avortements et des curetages. Tous les jours, elle récupérait les fœtus abandonnés qu'elle ramenait à la maison dans une bouteille Thermos. M. Co les faisait cuire pour nourrir les cochons et les chiens. A vrai dire, j'avais toujours été au courant de cette pratique mais j'avais laissé faire. Ce n'était pas très important à mes yeux. Me conduisant à la cuisine, mon père désigna les marmites en ébullition où l'on pouvait voir flotter quelques morceaux brunâtres. Je demeurai interdit. Mon père pleurait. De rage, il lança la bouteille Thermos sur la meute de chiens: «Misérables! Je n'ai pas besoin de cette richesse-là.» Les bêtes aboyèrent furieusement. Me laissant là, mon père sortit de la cuisine. Mise au courant plus tard, ma femme réprimanda M. Co: «Pourquoi lui avez-vous laissé voir ça?» M. Co balbutia: «J'ai oublié, je vous demande pardon» ■.

Tiré de: *Un général à la retraite*, Nguyen Huy Thiep, Editions de l'Aube, 1990 (trad. du vietnamien par K. Lesfèvre).

En coulisses

Photo surprenante, en couleur et en première page d'*Agri*, hebdomadaire professionnel agricole de la Suisse romande: Marcel Sandoz, conseiller national et président de l'Union suisse des paysans (USP) et Fernand Cuche, bouillant leader de l'Union des Producteurs suisses (UPS). Le premier est assis, le second au micro, debout sur une tribune rouge à croix blanche. Comme si l'officialité avait changé de camp.

Décidément, on n'arrête pas Mathias Steinmann, ex futur directeur de la SSR et audimateur en chef de la radio-tv suisse. Il va prochainement publier un polar à clé sur le développements des médias et il vient de rédiger un rapport censé démontrer que le nombre des lecteurs attribués aux journaux et périodiques est largement surfait. Et si les sondages téléphoniques auprès des téléspectateurs ou même les boîtes noires placées chez eux ne donnaient pas des résultats aussi fiables que postulé par M. Steinmann?

L'octogénaire Yehudi Menuhin, double national suisse-britannique, citoyen de Gstaad et bourgeois d'honneur de Saanen, met la démocratie helvétique au-dessus de toute autre: «en Suisse, il y a un gouvernement auquel tous les grands partis participent. C'est bien mieux qu'à l'étranger(...) où la population a perdu toute estime pour les partis».

«En l'an 2000, il n'y aura plus que deux grandes banques en Suisse». L'auteur de cette prévision, Ernst Kilgus, est professeur à l'Université de Zurich et fait autorité en tant que directeur de l'Institut suisse de la banque. Mis à part la mégafusion ainsi annoncée, le secteur bancaire connaîtra les formes de coopération les plus diverses, avec maintien des enseignes sinon des guichets.

Vers des primaires vaudoises

(ag) La multiplicité des candidats ou leurs particularités font qu'on s'achemine au 1^{er} tour des élections complémentaires au Conseil d'Etat vaudois vers des primaires. Elles sont facilitées par une disposition particulière de la Loi sur l'exercice des droits politiques, au chapitre III, Election du Conseil d'Etat.

Art. 72. «Le suffrage donné à une personne éligible qui n'est pas candidat officiel est valable». L'électeur utilise alors un bulletin de parti et le modifie, ou plus simplement le bulletin prévu pour le vote manuscrit.

Dans le cadre de la très grave affaire du réseau pédophile de Nice, on a noté l'intervention du Comité international pour la dignité de l'enfant (CIDE), que préside Georges Glatz, par ailleurs délégué à l'enfance de la «République et canton de Vaud» selon *Le Monde*. Le grand quotidien français ne fait en revanche pas mention de la candidature de M. Glatz au gouvernement de ladite république. ■

FORUM

Courrier

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro (DP 1252), nous avons tenu à laisser une place aux diverses réactions suscitées par l'article de Jean-Christian Lambelet. Voici l'une d'entre elles, caractéristique.

Nous précisons – et nos lecteurs l'ont bien compris comme en témoigne notre courrier – que non seulement le journal était déjà bouclé avant l'annonce de la candidature de Jean-Christian Lambelet, mais qu'en plus le texte nous était parvenu comme prévu, 15 jours auparavant. Nous publions donc, dans l'esprit d'un débat d'idées, la lettre d'un lecteur ainsi que la réponse que Rudolph Strahm a souhaité pouvoir donner.

Métier difficile que le vôtre, quand l'actualité prend de vitesse la presse écrite. Dans un louable souci d'ouverture, vous comptez parmi vos invités attitrés quelques notables qui ne partagent pas les options de votre équipe. Et voilà l'un d'eux en mesure d'utiliser *Domaine Public* pour lancer sa campagne électorale! Sans doute, lorsque Jean-Christian Lambelet a écrit sa *Lettre aux incorrigibles colleurs d'étiquettes*, n'était-il pas encore assuré d'être mis en orbite pour secourir la droite vaudoise en perdition; ni vous non plus lorsque vous avez fait la maquette du n° 1251. Le lecteur fidèle n'en apprécie pas moins le caractère plaisant de la situation; le candidat Lambelet utilise *Domaine Public* pour ratisser au centre. Eût-il été impossible de renoncer *in extremis* à accueillir l'auto-justification d'un invité qui a changé de statut?

Offrirez-vous la même chance à Joseph Zisyadis? Après son auto-désignation confirmée *a posteriori* par une réunion tenue à huis clos, dans la meilleure tradition des années 50, il serait également plaisant de le voir tenter à son tour une manœuvre de séduction envers l'électorat socialiste. Pourquoi s'en priver? Après le discours de l'expert institutionnel, celui du tribun populaire...

Mais au fait, où sont les candidats? Du parti radical au POP, on ne cessait de clamer, ces derniers temps, qu'il fallait présenter des femmes. Redouterait-on qu'aucune d'elles ne fût capable de rivaliser, sur le terrain de la démagogie, avec les candidats? Est-ce cela, l'auto-rénovation nécessaire de la vie politique vaudoise? ■ Rémy Python, Allaman

ICI ET LÀ

SALON DU LIVRE

Collectionneur passionné, *cfp*, alias Charles-F. Pochon, est sur Internet et sera présent pour la troisième fois au Salon du Livre et de la Presse avec son exposition *Editions spéciales et journaux pirate*, qui succèdent à *Aventures de presse (les journaux meurent aussi)*, présenté au Salon en 1992 et *Les journaux, miroir de l'histoire*, présenté en 1993 au même endroit.

Avis aux amateurs.

Salon du Livre, du 1 au 5 mai, angle 13 Rue Nietzsche, Boulevard George Sand. Cfp sera présent de 10h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

POUR NE PAS PARTIR IDIOT(E)

Je remercie tous ceux qui ont apprécié mon travail à DP pendant ces deux ans et m'ont fait confiance, avant de prendre congé.

L'ex rédactrice, vb.

RÉPONSE DE RUDOLPH STRAHM À JEAN-CHRISTIAN LAMBELET

Critique du néolibéralisme

Pris à partie par Jean-Christian Lambelet (DP 1251, *Lettre aux incorrigibles colleurs d'étiquettes*), Rudolf H. Strahm, conseiller national socialiste bernois, réplique. (traduction DP).

Si l'on compare la qualité des pronostics des six instituts suisses de prévision économique, le professeur Jean-Christian Lambelet est à coup sûr le moins qualifié des économistes. Pour ce qui est du cycle conjoncturel 1989-1994, son Centre de recherches économiques appliquées (Créa) est celui qui s'est le plus souvent et le plus lourdement trompé. En Suisse alémanique, on parle du Créa comme d'«un institut astrologique»; Lambelet lui-même est considéré comme l'un des plus dogmatiques parmi les économistes néo-classiques helvétiques.

Des pronostics qui relèvent de l'astrologie

La presse économique (par exemple Reto Thöny dans *Cash*) compare régulièrement la pertinence des prévisions économiques des six instituts spécialisés (KOF-EPF, BAK, Créa, CS, UBS, SBS). Au cours des années 1989-1994, la plupart des instituts n'ont pas su prévoir les évolutions, ou alors trop tard; mais aucun ne s'est trompé aussi lourdement que le Créa. Pour 1989 par exemple, le Créa a pronostiqué une croissance du PIB de 0,5%; elle fut de 3,9%.

L'économiste français Bernard Maris, dans son livre *Des économistes au-dessus de tout soupçon*, parle de la «grande mascarade des prédictions», une appréciation qui vaut tout particulièrement pour le professeur Lambelet. De telles erreurs de prévision ne peuvent résulter que d'un modèle économétrique erroné et d'une théorie économique fausse.

Ces erreurs ont d'ailleurs coûté très cher à la Confédération. Ainsi par exemple, le taux de

cotisation de l'assurance-chômage n'a été relevé qu'en 1993, deux ans trop tard, sur la foi de prévisions erronées.

Le dogmatisme des néo-classiques

Le professeur Lambelet est l'un de ces économistes néo-libéraux qui jugent de tout selon le modèle théorique du marché libre, qu'il s'agisse de voitures, de logements ou de salariés.

En matière de chômage, il a énoncé des propositions plutôt abstruses. Dans DP 1251, il se compare au professeur George Sheldon de l'Université de Bâle. George Sheldon est effectivement l'un des meilleurs spécialistes du marché du travail et ses propositions originales et nuancées ont fortement influencé la révision de la Loi sur l'assurance-chômage. Tel n'est pas le cas de Lambelet qui heureusement n'a pas été pris au sérieux par la Berne fédérale.

Diminution des salaires, réduction des indemnités de chômage, plus de mobilité, des loyers conformes au prix du marché, déréglementation, c'est à quoi se sont résumés ses conseils pour lutter contre le chômage. Des conseils qui nous viennent en droite ligne de l'économie reaganienne américaine. La place me manque pour discuter en détail la théorie néo-classique. Trois arguments seulement: L'économie de l'offre néglige l'effet des salaires sur la conjoncture. Chaque franc de salaire versé est aussi un franc de pouvoir d'achat. Diminuer les salaires contribue donc à faire disparaître des emplois dans l'économie intérieure et ne favorise en rien l'économie d'exportation tant que le franc est surévalué. Pousser les salaires à la baisse sur le marché intérieur conduit à la création d'emplois peu rémunérés, comme aux Etats-Unis: les riches peuvent alors

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Valérie Bory (vb)
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Christian Ogay (cog)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean Steinauer
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Claude Pahud
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Oubliés...

(cfp) L'histoire de la frontière genevoise avec la Savoie n'est pas dans toutes les mémoires, au-delà du rappel de 1602 et de l'Escalade. En 1928, le Vicaire Général Mgr. Petite, représentant l'Evêque de Lausanne et Genève, a adressé une pétition au Conseil d'Etat genevois. Il appuyait le rapport du Sénateur français Victor Bérard qui exprimait l'opinion que la France n'était plus liée par les traités de 1815 parce que la Suisse les avait violés deux fois en établissant des douanes à la frontière en 1849 et en privant les catholiques réunis à Genève de leurs privilèges. L'historien William Martin répondit à la question «La Suisse a-t-elle violé les Traités de 1815?» dans un article du numéro de juillet 1928 de la *Nouvelle Revue Suisse*. Comme la question

devait être traitée par la Cour internationale de Justice il concluait en estimant que la Confédération n'avait pas besoin dans ce débat de l'aide supplémentaire du Vicaire Général de Genève. «La question est assez compliquée pour qu'on la traite en toute sérénité et sans y mêler des polémiques irritantes».

Le Messager de la Haute-Savoie publiait, le 7 août 1953, l'information suivante: «L'Union des syndicats du canton de Genève et la Société suisse des commerçants viennent de faire savoir que l'accord franco-suisse permettant à la main-d'œuvre de travailler de part et d'autre de la frontière est préjudiciable aux intérêts genevois. Ils demandent à ce que les autorités reviennent sur cette décision et interdisent en particulier aux Français de venir travailler en Suisse».

L'INVITÉ DE DP

Genève, coûte que coûte

En concentrant sur Kloten ses vols intercontinentaux, Swissair déclassé l'aéroport de Cointrin. C'est son droit? Pas tout à fait, car la compagnie lèse au passage des intérêts publics locaux et régionaux. Cela reste dans la sphère économique où elle agit. Mais il s'agit bien de Cointrin! La décision de Swissair revient à déclasser Genève comme place internationale. Ce n'est pas de la compétence d'un conseil d'administration.

JEAN STEINAUER

travaille au Conseil économique et social de Genève

ONU, CICR: la fonction internationale de Genève est universaliste, sa portée est mondiale. Genève l'exerce pour le compte et dans l'intérêt du pays tout entier. Ces données de fait sont si pesantes que la Confédération se décarcasse tant qu'elle peut lorsqu'il s'agit d'attirer ou de conserver à Genève une organisation internationale. Elle en fait parfois même un peu trop, à mon avis (voir le récent épisode, à rebondissements multiples, de l'OMC); on ne lui demande pas de se déculotter devant chaque revendication, mais passons. Au moins savons-nous que la défense de Genève comme place internationale est une mission que notre diplomatie doit remplir coûte que coûte.

À l'évidence, la revendication d'une telle fonction pour Genève va de pair avec l'offre de liaisons intercontinentales directes. Ce n'était pas nécessaire au temps du président Wilson, et pour cause; c'est indispensable aujourd'hui. Pour des raisons psychologiques plutôt que pratiques d'ailleurs, mais la diplomatie ne se nourrit pas moins de représentations et d'images que de réalités concrètes. La géographie, ça existe aussi dans les têtes. Comme tout le monde, les dirigeants anglais, argentins ou

chinois se font une certaine vision du monde, possèdent leur petite planisphère mentale. Il n'est pas indifférent que Genève y figure comme un des centres mondiaux de la vie publique: point nodal de conventions et traités, foyer constant de discussions et de négociations. Une compagnie aérienne qui se flatte d'être *world wide* aurait pu y songer.

On m'objectera qu'elle l'a fait, en épargnant les vols sur New York. Soyons sérieux: il n'est pas question ici des liens entre le siège de l'ONU et sa succursale européenne, mais des liens de celle-ci avec l'ensemble du monde. La Suisse n'a pas besoin d'une navette Cointrin-Kennedy Airport, mais d'une reconnaissance effective de Genève comme ville de premier rang dans le système mondial. La Confédération paie pour cela, et Swissair sabote cet effort en déclassant Cointrin.

On m'objectera que l'ONU ne va pas quitter Genève, comme une vulgaire multinationale, parce qu'on offrirait ailleurs des liaisons directes avec le monde entier. Eh! J'espère bien que les dirigeants des Nations Unies ne raisonnent pas comme ceux de Swissair, en termes comptables seulement. Mais ce n'est pas le déménagement de l'ONU que nous devons craindre, c'est son dépérissement. Si Genève redescend en catégorie régionale (destination Paris, Bruxelles, Londres et Francfort), elle sera moins attractive pour les organisations du système onusien, où savent se faire entendre les voix d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

●●●

engager des jardiniers, des chauffeurs, des femmes de ménage et des vigiles. La question est de savoir si nous désirons une société de service à l'américaine, caractérisée par un bas niveau de productivité.

Une absence d'imagination

Que propose le professeur Lambelet en matière de politique technologique, de formation, de création de nouvelles entreprises (capital-risque), de politique régionale? Que propose-t-il pour la Suisse romande dont le taux de chômage est deux fois plus élevé que celui de la Suisse alémanique? Ses remèdes, il les emprunte au reaganisme: déréglementation, mobilité, baisse des salaires, allègements fiscaux pour les riches, réduction des prestations sociales, loyers libres. Ces recettes ne créeront aucun emploi nouveau, du moins à court terme!

Aussi longtemps que Lambelet restera professeur d'économie, les dégâts causés par l'étroitesse de sa vision économique et ses erreurs de prévision seront limités. Mais s'il devenait un acteur de la politique économique, le peuple vaudois ne pourrait qu'en souffrir. ■

Défendre un outil de politique extérieure

La polémique ouverte par la décision du Jeudi-Saint roule principalement sur d'autres thèmes, plus ou moins directement liés à une valeur essentielle, la solidarité confédérale. Je ne les ignore pas. Mais les arguments de politique extérieure visant la dimension universelle de Genève me semblent suffisants pour légitimer l'intervention du Conseil fédéral dans les affaires de la compagnie. C'est contraire à la logique du marché où se meut Swissair? Sans doute. Mais si l'intérêt public est prépondérant, on l'impose. Le Conseil fédéral en a les moyens. Et nous, contribuables, nous payons, comme nous payons d'autres outils de politique extérieure propres à concrétiser l'universalité de nos relations. Cela n'a rien de scandaleux. Peut-être faudrait-il faire connaître cela aux dirigeants de Swissair, qui trouvent dégradante la comparaison avec les CFF. ■

Des vaches, des souris, des hommes

Aux dernières nouvelles, reléguées désormais dans les pages profondes de nos journaux, des importateurs allemands exigeraient maintenant des preuves qu'il n'y ait pas de lait suisse dans le chocolat suisse. Auparavant on venait de leur donner des assurances qu'il n'y avait pas de viande des Grisons dans la viande des Grisons. Décidément, le petit prion se montre bien habile à démasquer les folies de l'agro-business soi-disant «scientifique».

(ge) Mais une autre nouvelle retiendra notre attention : la publication dans la revue *Lancet* du *paper* qui avait déclenché la panique, ou plutôt dont la non-publication avait nourri l'hystérie. En effet, le gouvernement anglais avait interdit la diffusion des résultats et leur présentation – pourtant programmées – à un congrès à Paris, ce qui avait suscité l'ire des autres spécialistes. Première leçon à tirer de cette affaire: il faut rendre publiques en même temps les décisions politiques et l'étude scientifique qui les a inspirées. Ironiquement, le même jour où la France dénonçait le bâillonnement des experts anglais par leur gouvernement, elle annonçait discrètement la fermeture définitive de la seule commission scientifique indépendante, le Collège de la Prévention des Risques Technologiques, CPRT, qui constituait depuis des années une épine dans le réacteur de la Commission de l'Energie Atomique, CEA.

Le 6 avril - arrivé en Suisse vers le 13 mars - est publié l'article sur «Une nouvelle variante de la maladie Creutzfeldt-Jacob (CJD) au Royaume-Uni», dont les auteurs viennent de cinq pays européens. En substance, l'équipe a recensé depuis son entrée en fonction (mai 1990) 207 cas de CJD, dont 10 se distinguent du lot: les sujets sont âgés de 19 à 41 ans; avant la biopsie, aucun de ces cas n'était d'abord classé comme CJD, les symptômes qui avaient poussé les patients à consulter un médecin allant de la douleur aux pieds au changement de personnalité; cette biopsie montre des plaques étendues de protéines à prions dans le cerveau (dans le CJD classique qui frappe les personnes âgées de plus de 65 ans, ces plaques sont rares, moins de 5% des cas). Il est vrai, disent les auteurs, que des cas rares de CJD chez des jeunes ont déjà été signalés dès 1980 (avant l'épidémie de la vache folle), sans qu'on ait trouvé, il semble-t-il, des plaques dans ces sujets. En conclusion, je cite, «bien que le petit nombre de cas ne puisse pas être regardé comme preuve, l'observation d'une forme potentiellement nouvelle de CJD au Royaume-Uni est compatible [consistently] avec une transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine à l'homme». Quelle confiance avons-nous en cette compatibilité? Bien sûr, n'oublions pas que l'absence de preuves d'un lien n'est pas la preuve de l'absence de lien. On peut éva-

luer la probabilité que ces dix cas se soient présentés «spontanément» (en se basant sur les cas déjà décrits avant l'épidémie): elle est, dans le pire des cas, de 11%, ce qui est énorme. De même, on peut raisonner sur l'étendue de l'épidémie: dans les six derniers mois, les cas ont passé de cinq à dix; un doublement dans les prochains six mois (vingt cas) serait compatible avec une épidémie (mais dû au hasard, tout nombre, entre quatre et seize le serait aussi). Finalement, il manque une preuve essentielle: la détection, dans les tissus humains, du prion bovin. Deux ans de travail encore, estiment les chercheurs; l'étude implique un passage de l'infectivité chez la souris et touche à une des grandes inconnues des prions, l'existence à partir d'un produit unique, de plusieurs «souches», à capacité infectieuse variable.

A la fin de l'an passé, la revue *Nature* présentait une souris transgénique qui produisait une protéine à prions humaine – modèle idéal pour étudier la transmissibilité de l'agent qui avait provoqué l'épidémie des vaches folles chez l'homme: 268 jours après l'inoculation, ces souris «humaines» se portaient bien. Rassurant? Dans la mesure où il faut 700 jours à d'autres souris pour tomber malades après inoculation de l'agent de la vache folle, cet article-ci a été publié bien rapidement! Mais il a contribué à faire évoluer l'opinion des experts vers un prudent «il est possible qu'il n'y ait pas de danger» (les autres «bonnes nouvelles» étant que, d'une part les mangeurs de moutons n'ont jamais attrapé de CJD, alors que la tremblante est connue depuis des siècles, et d'autre part qu'on ne trouve pas de prions dans la viande et le lait, même des animaux infectés).

Avec les événements de mars, il faudra suspendre notre jugement et attendre, une année pour les résultats issus des souris transgéniques, deux ans pour la nouvelle forme de CJD décrite dans *Lancet*, et une année encore pour disposer d'un test de dépistage de la maladie de la vache folle. L'inexistence de ce test, réalisable depuis de nombreuses années, est à mes yeux un des grands scandales de cette affaire; le Conseil Fédéral, en débloquent 300 000 francs (somme dérisoire par rapport aux compensations aux producteurs), rachète la négligence des vétérinaires, anglais en tête. ■

REPÈRES

Nos cellules saines produisent la protéine à prions, dont la fonction est inconnue. Une forme anormalement plissée peut apparaître (par ingestion, injection, mutation ou par «événement stochastique» – jargon pour «manque de chance») qui est capable de transmettre cette forme anormale aux autres protéines à prions de la cellule. Cette nouvelle forme, très résistante, peut détruire le tissu nerveux; elle forme parfois des plaques étendues; elle est associée aux maladies à prions, dont celle de la vache folle [ESB].

SOURCES

British Medical Journal
30 mars 1996, 791-793
Lancet
6 avril 1996, 921-925 et
945-948
Nature 21
décembre 1995, 761-762;
4 avril 1996, 370